

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 14 Février 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, Information, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h25.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.2), M. Daniel HUOT (à partir du 7.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET (à partir du 3.2), M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, Marcel FELT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, S. WANLIN, A. POULIN, T. MORTON,

Mandataires : J. KRIEGER, N. BODIN, F. PRESSE, M. LOYAT

ZAE CHAMP DU CHENE A CHAMPAGNEY – Définition du prix de cession

Rapporteur : Bernard GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et au PPIF 2019-2023 « Ventes » Budget annexe « autres ZAE »	Montant estimé de l'opération : 65 040€ (sous réserve de la réalisation des ventes)
Sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :

Suite au transfert de compétence ZAE intervenu dans le cadre de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, le Grand Besançon a repris la compétence sur la zone d'activités du Champ du Chêne à CHAMPAGNEY. Une parcelle reste à céder et le présent rapport propose de fixer son prix de cession.

I. Contexte

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, le Grand Besançon a pris la compétence sur l'ensemble des zones d'activités communales dont celle du Champ du Chêne située sur la commune de Champagny. La vocation de cette ZAE est principalement artisanale et industrielle mais elle peut aussi accueillir des activités tertiaires.

Cette prise de compétence implique un transfert en pleine propriété des biens du domaine privé des communes et intercommunalités destinés à être cédés. Dans l'attente d'une cession définitive, un principe de mise à disposition a été validé entre les communes et le Grand Besançon.

Une parcelle d'environ 4 336 m² reste à céder sur le périmètre de la zone (parcelles cadastrées AA109 et 107).

II. Prix de vente proposé

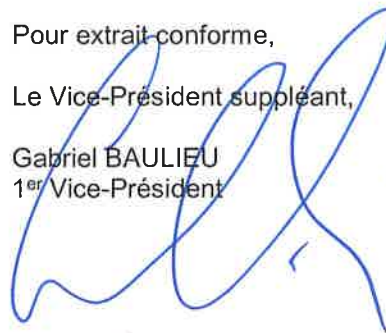
Au vu de la situation de la parcelle et de ses caractéristiques, il est proposé de retenir un prix de cession de à 15 €HT/m² conformément à l'estimation de France domaine en date du 11 janvier 2019.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le prix de cession proposé.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 FEV. 2019



Contrôle de légalité

ANNEXE : Plan de la zone CHAMP DU CHENE

